

## « Il faut maintenir la réforme des retraites de 2023 »



**François Écalle**, ancien magistrat à la Cour des comptes, créateur du site Fipeco (1).

(Photo: DR)

« Les députés opposés à la réforme des retraites de 2023 seraient sans doute majoritaires s'ils votaient ensemble, mais l'annulation de cette réforme serait une grave erreur économique.

Le recul de l'âge de départ à la retraite est en effet un des meilleurs moyens de réduire le déficit public et de reprendre le contrôle de la dette parce qu'il a pour conséquence non seulement une diminution des dépenses publiques mais aussi, et surtout, une augmentation de l'emploi et de la production. Il donne ainsi lieu à des recettes supplémentaires pour l'ensemble des administrations publiques : les caisses de retraite mais aussi l'État, les autres régimes de sécurité sociale et les collectivités locales.

Reculer l'âge de départ à la retraite augmente la population active et peut certes contribuer à augmenter le taux de chômage, mais seulement à court terme. À moyen terme, l'emploi, notamment celui des seniors, et les capacités de production s'accroissent, comme l'ont montré les expériences étrangères et, en France, la réforme de 2010. Le taux d'emploi des seniors a fortement augmenté en France depuis 2010.

### Les effets sur le déficit public et celui des retraites

La réforme de 2023 devrait ainsi permettre de réduire le déficit public de 0,6 point de PIB à l'horizon de 2030 (soit près de 20 milliards d'euros aujourd'hui), dont 0,4 point pour les seuls régimes de retraite ce qui ne suffira pas à rééquilibrer leurs comptes.

Annuler cette réforme conduirait à augmenter d'autant le déficit public et le déficit des régimes de retraite. Si les mesures d'âge (recul de deux ans de l'âge minimal et accélération du

passage de 42 à 43 ans de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein) étaient annulées mais pas les mesures sociales de compensation (hausse du minimum contributif, extension des dispositifs favorables aux carrières longues...), l'impact sur le déficit public serait encore plus important. Or, l'effort nécessaire pour seulement stabiliser la dette publique à son niveau actuel est considérable (de l'ordre de 100 milliards d'euros). Nous ne pouvons pas nous permettre des mesures budgétairement aussi coûteuses.

Le renoncement au recul de l'âge minimal pourrait certes être compensé par une hausse de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein au-delà de 43 ans, ce qui serait moins défavorable à ceux qui ont commencé à travailler tôt, c'est-à-dire plutôt les ouvriers et employés. Toutefois, pour obtenir un effet identique sur l'âge effectif moyen de départ en retraite, il faudrait porter cette durée de cotisation requise bien au-delà de 45 ans. En outre, une hausse de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein pénalise non seulement ceux qui ont fait de longues

études, donc plutôt les cadres, mais aussi ceux qui ont eu des carrières hachées, donc plutôt les femmes. Il n'est donc pas sûr que cette solution soit plus acceptable.

### Le choix de la réalité économique

La plupart des Français préfèrent certes partir à la retraite plus tôt, souvent pour de très bonnes raisons comme la pénibilité de leur travail, mais ce qui est socialement et politiquement souhaitable n'est pas toujours économiquement et financièrement pertinent. L'âge moyen de liquidation de la retraite en France (62 ans et 6 mois) est inférieur à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE et le restera sans doute à l'issue de la réforme de 2023 si elle est appliquée. Les conditions de vie des seniors dans ces pays ne sont pourtant pas dramatiques. >>

(1) Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président de l'association Fipeco (Finances publiques et économie).